

LA TRIBUNE MENSUELLE DES MEMBRES DU GSCGI wealthgram@gscgi.ch • www.gscgi.ch Vol. X - N° 103 - Février 2021

LES GFI AUX CÔTÉS DE LEURS CLIENTS



Les GFI aux côtés de leurs clients, dans un environnement règlementaire en mutation

Rappelons, en cette période bien déstabilisante/COVID, combien le secteur de la gestion de fortune indépendante est indispensable à toute la place financière suisse, grâce au conseil expert et professionnel que chaque gestionnaire apporte à ses clients/investisseurs. Les gestionnaires de fortune indépendants (GFI), les conseillers en placement et tous les intermédiaires financiers en général, jouent tous un rôle très important tout particulièrement durant cette crise 'COVID-19', car ils sont aux côtés de leurs clients et les aident à évaluer et possiblement atténuer l'impact de certaines catastrophes financières personnelles qui pourraient autrement se produire.

En effet, le GFI met toujours au cœur de son activité professionnelle les intérêts de ses clients. Dans ce même esprit, il fait face à une vague massive de régulation (LSFin-LEFin), en étant conscient que son activité, réglementée de manière appropriée et conforme, contribue à consolider la confiance et la fidélité de ses clients. Ces derniers peuvent alors potentiellement se transformer en ambassadeurs de l'approche experte et professionnelle de leurs gestionnaires de fortune indépendants.

L'environnement règlementaire de la gestion de fortune indépendante est en profonde mutation en Suisse, voire un vrai changement de paradigme. Après les phases (1) sans régulation, mais guidée par la Charte du GSCGI (Groupement professionnel), (2) de surveillance LBA dès 2000, et (3) de surveillance règles-cadres en 2009 (Investisseur Qualifié), l'heure est à la surveillance dite 'prudentielle' se concrétisant par la mise en application des lois LSFin-LEFin, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020.

Le nouveau système de régulation et surveillance prudentielle a quelques caractéristiques notables:

- 1. Système étatique, l'autorisation étant délivrée par la FINMA, qui a également le pouvoir de sanction.
- 2. Surveillance prudentielle (approche fondée sur le risque) exercée par un Organe de Surveillance, soumis au contrôle de la FINMA; le GFI est libre de choisir son OS indépendamment de l'OAR auquel il est affilié.
- 3. Affiliation à un Organe de Médiation indépendant; le GSCGI soutient FINSOM.
- 4. Assurance de responsabilité civile (RC) professionnelle.

A noter également que les Conseillers en placement devront désormais être inscrits à un Registre des Conseillers, ne seront pas surveillés, mais devront au préalable être affiliés à un Organe de Médiation et avoir souscrit une assurance RC professionnelle.

Nous attirons votre attention sur le plan-cadre d'assurance RC professionnelle du GSCGI, unique Groupement professionnel à l'offrir en Suisse, avec à la clé des avantages concrets, tels qu'une couverture étendue (selon l'approche fondée sur le risque de la FINMA) des activités des GFI et Conseillers en placement, et un avantage financier pour les Membres du GSCGI (réduction sur la prime annuelle).

Le GSCGI offre également d'autres avantages à ses Membres qui, en cette période de transition vers l'ère de la surveillance prudentielle, apprécient tout particulièrement ce soutien bien concret. Les contrats-type de Gestion discrétionnaire et de Conseil financier en sont un exemple important. (voir information en page 30)

Tous les GFI de la place financière suisse pourront bénéficier des nombreux avantages que le GSCGI a créés pour faciliter leur travail et réduire leurs coûts. Nous vous invitons donc à adhérer au Groupement.



LA TRIBUNE MENSUELLE DES MEMBRES DU GSCGI wealthgram@gscgi.ch • www.gscgi.ch Vol. X - N° 103 - Février 2021

IAMs AT THE SIDE OF THEIR CUSTOMERS



IAMs at the side of their customers, in a changing regulatory environment

Let us recall, in this very destabilizing COVID/period, how much the independent asset management sector is indispensable to the whole Swiss financial center, thanks to the expert and professional advice that each manager brings to his clients/investors. Independent asset managers (IFAs), investment advisors and all financial intermediaries in general, all play a very important role especially during this 'COVID-19' crisis, as they stand by their clients and help them assess and possibly mitigate the impact of certain personal financial disasters that might otherwise occur.

Indeed, the IFA always puts the interests of his customers at the heart of its professional activity. In this same spirit, he is facing a massive wave of regulation (LSFin-LEFin), being aware that its activity, regulated in an appropriate and compliant manner, contributes to consolidating the trust and loyalty of his customers. The latter can then potentially become ambassadors of the expert and professional approach of their independent asset managers and financial advisors.

The regulatory environment for independent asset management in Switzerland is undergoing profound changes, a real paradigm shift. After the phases (1) without regulation, but guided by the GSCGI/SAIFA Charter (professional association), (2) of AML supervision since 2000, and (3) of conduct rules supervision in 2009 (Qualified Investor), the time has come for so-called «prudential» supervision, which is materialized by the enforcement of the LSFin-LEFin laws that came into force on January 1, 2020.

The new system of prudential regulation and supervision has some notable features:

- 1. State-based system, the authorization being issued by FINMA, which also retains the power to sanction IFAs.
- 2. Prudential surveillance (risk-based approach) by a Supervisory Body (SB), subject to supervision by FINMA; the IFA is to choose freely a SB independently of the SRO to which he is affiliated.
- 3. Affiliation to an independent Mediation Body; GSCGI/SAIFA supports FINSOM.
- 4. Professional liability insurance.

It should also be noted that Investment Advisors will henceforth have to be registered in a Register of Advisors, will not be supervised, but must first be affiliated to a Mediation Body and have subscribed to a professional liability insurance.

We draw your attention to the framework plan of professional liability insurance of GSCGI/SAIFA, the only Professional 'Groupement' to offer such a solution in Switzerland, including concrete advantages, such as an extended coverage (according to the risk-based approach of FINMA) of the activities of IFAs and Financial Avisors, as well as a financial advantage for Members of GSCGI/SAIFA (lower annual premium).

GSCGI/SAIFA also offers other benefits to its Members who, in this period of transition to the era of prudential supervision, particularly appreciate this very concrete support. An important example is the standard contracts for Discretionary Management and Financial Advisory Services. (see information on page 30)

All IFAs in the Swiss financial center will be able to benefit from the many advantages that GSCGI/SAIFA has created to facilitate their work and reduce their costs. We therefore invite you to join our 'Groupement'.



LA TRIBUNE MENSUELLE DES MEMBRES DU GSCGI wealthgram@gscgi.ch • www.gscgi.ch Vol. X - N° 103 - Février 2021

LE SPONSOR DE FÉVRIER 2021

Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants—www.gscgi.ch



CIFA INITIAL CONTRIBUTOR

Le Groupement Professionnel Indépendant

- depuis 28 ans, défend les intérêts de ses Membres
- propose d'importantes solutions utiles et à tarifs privilégiés à ses Membres, telles que:
 - service juridique
 - plan-cadre d'assurance professionnelle RC
 - contrat-type de gestion discrétionnaire
 - contrat-type de conseil financier
 - formation continue
 - permanence fiscale, risques 'Cross-Border' et 'Suitability'
 - solution externe pour les services de compliance officer et risk control manager
 - conférences mensuelles éducatives

Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants

www.gscgi.ch

7, rue François Versonnex 1207 Genève Tel. +41 (0) 22 736 18 22

secretariat@gscgi.ch — wealthgram@gscgi.ch

* * *

Tout ce qui est important et utile à connaître sur les investissements et leur analyse, l'environnement réglementaire, la fiscalité, la jurisprudence, etc., vous est présenté chaque mois dans le magazine mensuel 'en ligne' du GSCGI ...

